

**COMMUNITY AND PROTECTIVE  
SERVICES COMMITTEE  
REPORT 32  
9 MAY 2018**

48

**COMITÉ DES SERVICES  
COMMUNAUTAIRES ET DE  
PROTECTION RAPPORT 32  
LE 9 MAI 2018**

**Report to  
Rapport au:**

**Community and Protective Services Committee  
Comité des services communautaires et de protection  
30 April 2018 / 30 avril 2018**

**and Council  
et au Conseil  
9 May 2018 / 9 mai 2018**

**Submitted on April 23, 2018  
Soumis le 23 avril 2018**

**Submitted by  
Soumis par:  
Janice Burelle, General Manager, Community & Social Services / Directrice  
générale, Services sociaux et communautaires**

**Contact Person  
Personne ressource:  
Shelley VanBuskirk, Director, Housing Services, Community and Social Services /  
Directrice, Services de logement, Services sociaux et communautaires  
613-580-2424 x16366, [shelley.vanbuskirk@ottawa.ca](mailto:shelley.vanbuskirk@ottawa.ca)**

**Ward: CITY WIDE / À L'ÉCHELLE DE LA VILLE      File Number: ACS2018-CSS-GEN-0007**

**SUBJECT: Housing and Homelessness Investment Plan – Delegation of Authority**

**OBJET: Plan d'investissement pour le secteur du logement et l'itinérance –  
Délégation de pouvoirs**

## **REPORT RECOMMENDATIONS**

That the Community and Protective Services Committee recommend Council approve that the Director, Housing Services, be delegated authority to:

1. Reallocate funding under the two million (\$2M) previously approved for projects under Strategic Initiative No. 40, the Ten Year Housing and Homelessness Plan, from social housing repair to provide operating funding to support 42 chronically homeless women transitioning from emergency shelter into new supportive housing operated by Cornerstone Housing for Women.
2. Execute a contribution agreement with Cornerstone Housing for Women with the reporting requirements as outlined in this report.

## **RECOMMANDATIONS DU RAPPORT**

Que le Comité des services communautaires et de protection recommande au Conseil d'approuver la délégation des pouvoirs suivants à la directrice des Services de logement.

1. Réaffecter des fonds puisés à même le budget de deux millions de dollars (2 M\$) approuvé pour divers projets de réparation de logements sociaux dans le cadre de l'initiative stratégique no 40, Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance, afin de constituer un fonds de fonctionnement pour venir en aide à 42 femmes vivant en itinérance chronique qui vont quitter les refuges d'urgence pour emménager dans de nouveaux logements en milieu de soutien exploité par le service d'hébergement pour femmes Le Pilier.
2. Exécuter un accord de contribution avec Le Pilier conformément aux exigences en matière de rapports énoncées aux présentes.

## **RÉSUMÉ**

L'objet du présent rapport est de demander au Conseil municipal d'approuver la réaffectation de 420 milles de dollars puisés à même le budget de 16 millions de dollars du Plan d'investissement de logement et de lutte contre l'itinérance, somme destinée à l'origine à la réparation de logements sociaux, pour la constitution d'un fonds de fonctionnement d'un nouveau projet de 42 logements en milieu de soutien exploité par

le service d'hébergement pour femmes Le Pilier, lequel projet débutera à l'automne 2018. Les investissements dans les immobilisations et le fonds de fonctionnement pour les logements en milieu de soutien soutiennent les objectifs du Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance (« le Plan ») visant à réduire l'itinérance chronique et à ramener la durée des séjours dans les refuges d'urgence à moins de 30 jours. Ce fonds ciblera un groupe vulnérable à risque élevé et aux femmes qui sont en situation d'itinérance et qui ont besoin d'un milieu de soutien sur place pour vivre dans un logement.

## **CONTEXTE**

Le 25 septembre 2013, le Conseil municipal a approuvé notre Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance (le « Plan ») intitulé Un chez-soi pour tous — Notre plan décennal, 2014-2024 ([ACS2013-COS-CSS-009](#)). Le Plan comporte un engagement prioritaire qui consiste à faire en sorte que les gens aient accès aux types de logement et de mesures de soutien dont ils ont besoin aux diverses étapes de leur vie.

Une initiative mise de l'avant en 2011 par le maire et le Conseil municipal en 2011 était le Plan d'investissement de 14 millions de dollars pour le logement et la lutte contre l'itinérance, qui a été augmenté de 2 millions de dollars supplémentaires en 2015. Le Conseil a ainsi approuvé les recommandations du personnel formulées dans le rapport [ACS2015-COS-CSS-0017](#), soit d'affecter une partie de ces nouveaux fonds pour soutenir les activités de trois nouveaux projets de logements en milieu de soutien (124 logements) s'échelonnant de 2015 à 2018 et comprenant la Société John Howard (34 logements), la corporation Salus d'Ottawa (42 logements) et les résidences Montfort Renaissance (48 logements).

Dans ce même rapport, le personnel recommandait que les fonds non utilisés soient affectés à la réparation des logements sociaux, conformément à l'enveloppe no 6 (document 1) du [Plan d'investissement dans le logement et la réduction de la pauvreté](#) approuvée par le Conseil le 11 mai 2011. En 2018, environ 420 milles de dollars restent sur les deux millions de dollars (2 millions de dollars) budgétés. Le rapport de 2015 prévoyait que, alors que la Ville continuait à approuver de nouveaux projets de logements en milieu de soutien et à les financer, le solde des 2 millions de dollars soit réaffecté vers le fonctionnement pour soutenir ces projets.

En réaffectant ces fonds au soutien des activités courantes du nouveau projet de logements en milieu de soutien exploité par le service d'hébergement pour femmes Le Pilier qui permettra à 42 femmes de ne plus vivre en situation d'itinérance, on insufflera l'élan nécessaire à l'atteinte des objectifs de la Ville visant à éliminer l'itinérance chronique d'ici 2024.

## DISCUSSION

### Recommandation 1 :

**Réaffecter des fonds puisés à même le budget de deux millions de dollars (2 M \$) approuvé pour divers projets de réparation de logements sociaux dans le cadre de l'initiative stratégique no 40, Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance, afin de constituer un fonds de fonctionnement pour venir en aide à 42 femmes vivant en itinérance chronique qui vont quitter les refuges d'urgence pour emménager dans de nouveaux logements en milieu de soutien exploités par le service d'hébergement pour femmes Le Pilier.**

L'un des principaux engagements pris en vertu du Plan est d'éliminer l'itinérance chronique d'ici 2024 et de redonner aux refuges d'urgence leur véritable mission, soit offrir un abri pendant un séjour de moins de 30 jours. Les personnes en situation d'itinérance chronique sont des personnes qui sont actuellement sans abri et qui l'ont été pendant six mois ou plus au cours de la dernière année.

Le transfert de la clientèle affichant les séjours les plus longs et ayant les besoins les plus importants vers des logements en milieu de soutien réduit la durée globale de séjour dans les refuges chez l'ensemble des groupes de clients et, par conséquent, les coûts associés aux refuges. D'après des études locales, 12 % de la clientèle en séjour de longue durée requiert 52 % des ressources des refuges d'urgence, l'hébergement en refuge d'urgence coûtant plus cher que l'hébergement dans un logement stable en milieu de soutien. Le fait de prioriser le transfert de cette clientèle dans des logements libère des ressources qui peuvent être réaffectées aux services de prévention et de soutien.

Lorsque les personnes en itinérance chronique passent des refuges d'urgence au logement de leur choix, il importe qu'elles aient accès aux mesures de soutien dont elles ont besoin pour se stabiliser, conserver leur logement à long terme et améliorer

leur qualité de vie. Pour y parvenir, il est essentiel d'investir dans les programmes de Logement d'abord.

Depuis avril 2015, 619 adultes/jeunes célibataires en situation d'itinérance ont été logés dans le cadre du programme Logement d'abord :

- 317/619 (51 %) ont emménagé dans des logements privés au prix du marché;
- 176/619 (28 %) ont emménagé dans des logements en milieu de soutien;
- 126/619 (21 %) ont emménagé dans des logements sociaux;

À ce jour, la Ville a hébergé 72 % des participants au programme Logement d'abord dans des logements autonomes (logements privés au prix du marché et logements sociaux). La Ville a aussi fait d'importants investissements en matière d'immobilisations et d'exploitation pour de nouveaux logements en milieu de soutien. Un faible pourcentage des participants (de 10 % à 15 %) ne pourront pas vivre de manière entièrement autonome, même avec du soutien continu d'intervenants mobiles, et auront besoin d'un environnement leur offrant des mesures de soutien sur place.

La Ville s'est engagée à accroître les options de logements en milieu de soutien pour ce segment de personnes en situation d'itinérance, lorsque le choix et les besoins des gens l'exigent. À ce jour, 291 logements en milieu de soutien ont été approuvés; 160 sont réalisés et les autres en sont à divers stades de développement.

En 2017, grâce aux investissements continus dans Logement d'abord et aux nouveaux logements en milieu de soutien, la Ville a enregistré la première réduction de l'itinérance chronique depuis le début du Plan, à savoir une diminution de 10,8 % chez les hommes célibataires accompagnée d'une réduction correspondante de 0,7 % de la durée de leur séjour. En 2017, alors que le nombre de femmes en situation d'itinérance épisodique (qui ont connu trois épisodes ou plus d'itinérance au cours de la dernière année) a diminué, 97 femmes ont été identifiées comme étant en situation d'itinérance chronique, soit une augmentation de 6,6 % par rapport à 2016.

La Ville continue le déploiement stratégique de ses ressources pour assurer le transfert de sa clientèle ayant des besoins de modérés à élevés et séjournant pendant de longues périodes dans les refuges dans des logements stables avec soutien. Dans le

cadre d'un processus de demande de propositions, Le Pilier a été retenu comme promoteur pour la construction d'un ensemble de 42 logements pour femmes en milieu de soutien, lequel projet a été financé par le Programme d'investissement fédéral-provincial dans le logement abordable de l'Ontario (5,3 millions de dollars) et par la Ville d'Ottawa (600 milles de dollars). Lorsque ces logements seront terminés, à l'automne 2018, il faudra assurer un financement de fonctionnement pour couvrir les coûts du personnel et les dépenses du programme et, ainsi, soutenir les 42 femmes en situation d'itinérance chronique qui iront vivre dans cet immeuble.

La Ville reconnaît qu'elle doit veiller à ce que le parc de logements sociaux et abordables soit en bon état, tel que le prévoit le Plan décennal. Depuis l'entrée en vigueur du Plan, de nouveaux investissements considérables ont été faits pour la réparation de logements sociaux:

- 75,4 millions de dollars en investissements fédéraux-provinciaux, somme à laquelle s'ajoute un financement municipal de 9,0 millions de dollars provenant du Plan d'investissement pour le secteur du logement social et l'itinérance.
- 3,1 millions de dollars par année commençant en 2014, pour exempter Logement communautaire d'Ottawa de l'impôt foncier municipal et l'approbation d'un refinancement hypothécaire (de 2014 à 2018) de 110 millions de dollars pour assurer le financement des réparations.

Ottawa continuera d'investir 2,3 millions de dollars par année du 14 million de dollars dans le cadre du Plan d'investissement de logement et de lutte contre l'itinérance pour effectuer l'entretien des logements sociaux.

Grâce à cette recommandation, la Ville est persuadée que la réaffectation de ces 420 milles de dollars aura d'importantes répercussions positives à long terme, à savoir les femmes en situation d'itinérance chronique, en leur fournissant des logements à long terme qui les aideront à se stabiliser et à améliorer leur qualité de vie.

**Recommandation 2 :**

**Exécuter un accord de contribution avec Le Pilier conformément aux exigences en matière de rapports énoncées aux présentes.**

Les exigences en matière de rapports relatifs aux accords de contribution que la Ville doit conclure avec Le Pilier pour fournir de l'aide au logement comprennent la production de rapports financiers trimestriels réguliers, y compris des états financiers annuels vérifiés, en plus des rapports statistiques trimestriels sur ce qui suit.

Services de prévention de la perte de logement – Soutien aux ménages à risque de perte de logement :

- Nombre de ménages desservis à risque d'itinérance (dénombrés une fois par année)
- Nombre de ménages vivant dans des logements fournis à long terme et qui sont à risque d'itinérance que l'on a aidé à trouver un autre logement à long terme
- Nombre de services d'aide ou autres fournis pour contribuer à l'atteinte de résultats positifs en matière de logement (un service par jour par ménage)

Autres statistiques :

- Pourcentage de clientes qui participent à des activités de mise à niveau professionnel, de bénévolat ou d'emploi (dénombrer au fur et à mesure)
- Nombre de clientes installées dans des logements permanents n'appartenant pas à Le Pilier avec ou sans services de soutien – (dénombrer au fur et à mesure)
- Nombre de clientes forcées à l'itinérance (0)
- Nombre de clientes déclarant une amélioration de leur bien-être économique et social (y compris les changements de revenu, de niveau d'éducation, de socialisation, de loisirs et d'activités culturelles) par année (pas de cible; dénombrer au fur et à mesure)
- Pourcentage de clientes participant au programme indiquant avoir atteint un ou plusieurs des objectifs qu'elles s'étaient fixés : 80 %
- Nombre de participantes aux programmes de groupe – (dénombrer au fur et à mesure)

- Nombre d'activités de groupe tenues

## **RÉPERCUSSIONS SUR LES ZONES RURALES**

Aucune répercussion sur les zones rurales n'est associée à la mise en œuvre des recommandations présent rapport.

## **CONSULTATION**

Depuis 2010, la Direction des services du logement collabore avec le Groupe de travail sur les systèmes de logement (GTSS) à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan décennal. Les membres du GTSS proviennent d'un vaste éventail de secteurs et d'organismes : logement social (à but non lucratif et coopératif), refuges, services d'aide au logement et de prévention de l'itinérance, logements en milieu de soutien, Réseau d'intégration des services de santé de Champlain, centres de ressources et de santé communautaires, Services de santé Royal Ottawa et Eastern Ontario Landlord Organization. Le GTSS a été consulté au sujet du réalignement du financement proposé dans le cadre du Plan d'investissement pour le logement et l'itinérance.

## **COMMENTAIRES DES COMITÉS CONSULTATIFS**

Aucun comité consultatif n'a été consulté pour l'élaboration du présent rapport.

## **RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES**

Aucun obstacle juridique n'est associé à l'adoption des recommandations du présent rapport.

## **RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES RISQUES**

Aucun risque n'est associé aux recommandations figurant dans le présent rapport.

## **RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES**

Aucune répercussion financière n'est associée à la mise en œuvre des recommandations du présent rapport.



## **RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ**

Tous les projets de logement abordable ou en milieu de soutien approuvés pour le programme Action Ottawa de la Ville, dans le cadre du Programme d'investissement dans le logement abordable de l'Ontario et des programmes du Fonds pour l'infrastructure sociale, sont assortis de critères de conception obligatoires en matière d'accessibilité ainsi que de l'exigence de fournir un nombre minimal de logements sans obstacle (10 %). Dans la mesure du possible, les nouvelles constructions devront également être conformes à des normes de visitabilité, comme le recommande le comité consultatif sur l'accessibilité de la Ville, pour que les logements soient plus accueillants et accessibles pour les personnes handicapées.

## **RÉPERCUSSIONS TECHNOLOGIQUES**

Aucune répercussion technologique n'est associée au présent rapport.

## **PRIORITÉS POUR LE MANDAT DU CONSEIL**

Les recommandations du présent rapport sont fidèles au Plan stratégique de la Ville 2015-2018 et s'inscrivent dans l'initiative stratégique no 40 (Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance) de la priorité stratégique « Communautés saines et bienveillantes », et plus particulièrement à l'objectif stratégique SB3 « Créer de nouvelles options de logement abordable », et au fait d'assurer l'offre d'une vaste gamme d'options de logement et d'en favoriser l'accès pour répondre aux besoins actuels et futurs des résidents vulnérables.

Les recommandations du présent rapport appuient également les priorités stratégiques suivantes :

- Services environnementaux durables
- Gouvernance, planification et prise de décisions
- Viabilité financière

### **SUITE À DONNER**

Une fois que le Conseil aura approuvé les recommandations contenues dans le présent rapport visant à réaffecter 420 milles de dollars du budget du Plan d'investissement pour le secteur du logement social et l'itinérance, la Ville conclura un accord de contribution avec Le Pilier afin de fournir un financement de fonctionnement régulier pour le nouveau projet de 42 logements en milieu de soutien de l'organisme, sur l'avenue Princeton.